

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

AMENDEMENT

N ° CS1026

présenté par

M. Juvin, Mme Blin, M. Nury, M. Di Filippo, Mme Alexandra Martin, M. Brigand, Mme Duby-
Muller, M. Bony et M. Rolland

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.